Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_72-DE

Ville de Saint-Apollinaire

DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Délibération n°2026-72
Nomenclature: 8.9 – Culture

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2026

Convocation envoyée le 22 septembre 2026

Président: Monsieur Frédéric GOULIER
Secrétaire de séance: Madame Léonie CHANUT
Nombre de membres du Conseil municipal: 29 — Nombre de votants : 29
Nombre de présents : 27 — Nombre de procurations: 2

Membres présents :

Monsieur Frédéric GOULIER	Madame Françoise CAMILLERI	Madame Alberta AWAD
Madame Annie LOCATELLI	Monsieur Frédéric FRACCHIOLA	Madame Aurélia MERLE
Monsieur Gérard FOUCARD	Monsieur Fabrice ROUSSEL	Madame Sophie ALFIER
Madame Patricia RABELKA M'BENGUE	Madame Muriel LAFONT	Monsieur Nicolas TISSOT
Monsieur Cédric TEJONA	Monsieur Christophe BARBEY	Monsieur Julien ROYER
Madame Céline RABUT	Monsieur Xavier KLEINHANS	Madame Léonie CHANUT
Monsieur Fabien MAITRE	Madame Adeline LAGRANGE	Monsieur Roméo FACELLO
Madame Laurence AUCLIN	Madame Mélanie COUSIN	
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Florian SEBELON	
Monsieur Jean-Robert BAUQUIS	Monsieur Laurent THEOU	

Membres excusés ou absents :

Madame Florence GRAPIN pouvoir à Madame Annie LOCATELLI
Madame Fatiha HADJADJ pouvoir à Madame Alberta AWAD

Objet : Convention de partenariat avec JUMBLE France pour l'organisation d'un parc de loisirs éphémère

Vu le code général des collectivité territoriales (CGCT).
Considérant le succès de cette manifestation les années précédentes ;

Suite à l'appel à projet pour l'organisation un parc de loisirs éphémère qui se tiendra du 19 décembre 2026 au 03 janvier 2027 (sauf les 25/12 et 01/01) au complexe sportif de LOUZOLE, deux offres ont été reçues.
Il est proposé d'accepter l'offre de la société JUMBLE, en raison du projet qualitatif, des conditions de gratuité proposées à la Commune (50 invitations) et ses services (gratuité pour ALSH) et pour sa contiribuation financière d'un montant de 5 000 euros.

Ce parc sera ouvert aux familles pour les enfants âgés de 2 à 15 ans, du 19 décembre 2026 au 3 janvier 2027.

Toute l'organisation incombe à Jumble France qui devra également prendre toute assurance nécessaire pour son matériel et pour les risques liés à son activité.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20261012-2026_72-DE

Le Conseil
Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de mandater M. le maire pour signer une convention avec Jumble pour la mise à disposition du complexe sportif de Louzole, du 19 décembre 2026 au 03 janvier 2026 pour un montant de 5 000 euros, comme énoncé ci-dessus.
  La convention est jointe à la présente délibération.

VOTE : Pour : 29 (dont 2 procurations) Abstention : 0
Contre : 0 Ne se prononce pas : 0

Fait à Saint-Apollinaire le : 12 OCT. 2026

Le Maire,
Frédéric GOULIER

La secrétaire,
Léonie CHANUT